



Ministry of Internal Affairs

GENERAL INSPECTORATE FOR MIGRATION

AT



L'aide sociale en République de Moldavie

L'aide sociale est un droit garanti par l'État, octroyé dans les conditions prévues par la loi. L'Inspectorat Général des Migrations est l'institution à laquelle vous pouvez vous adresser pour obtenir des informations et des conseils.

Quels sont les étrangers éligibles à l'aide sociale ?

- Les étrangers titulaires d'un droit de séjour temporaire ;
- Les étrangers titulaires d'un droit de séjour permanent ;
- Les étrangers dont le statut d'apatride a été reconnu en République de Moldavie ;
- Les bénéficiaires d'une protection internationale ou de l'asile politique.

Modalités d'obtention de l'aide sociale

L'aide sociale est accordée à la demande du bénéficiaire, sur recommandation ou à l'initiative des autorités.

L'aide sociale est fournie sous forme des :

1. services sociaux de base, spécialisés et hautement spécialisés ;
2. prestations sociales (en espèces).

Des services spécialisés, y compris des services de placement

Services sociaux destinés aux familles ou aux personnes défavorisées :

- Le programme d'aide sociale ;
- Aide sociale, octroyée en fonction des revenus des familles ;
- Service social d'accompagnement des familles avec enfants ;
- Les cantines sociales ;
- Le service social d'aide financière destiné aux familles ou aux personnes défavorisées.

Services sociaux pour les enfants :

- Assistance et protection sociales des enfants arrivés sur le territoire de la République de Moldavie en provenance d'autres États ;

- Mise en place de la tutelle sur l'enfant ;
- Services de représentation juridique ou désignation d'un représentant légal exclusif ;
- Service d'assistance téléphonique gratuit pour les enfants (116111) ;
- Service social « Assistance parentale professionnelle » ;
- Service social « Foyer d'accueil de type familial » ;
- Service social « Foyer communautaire pour enfants en situation de risque » ;
- Service social « Centre d'accueil pour les enfants séparés de leurs parents » ;
- Service social d'accompagnement des familles avec enfants.

Services sociaux destinés aux personnes en situation de handicap :

- Service social « Assistance personnelle » ;
- Service social « Logement protégé » ;
- Service social « Maison communautaire » ;
- Service social « Équipe mobile » ;
- Service social « Respiro » ;
- Service social « Placement familial pour adultes » ;

- Service social « Centre de jour pour personnes en situation de handicap » ;
- Service d'interprétation en langue des signes ;
- Centre d'accueil pour personnes âgées et personnes en situation de handicap de Chisinau ;
- Service d'assistance téléphonique gratuit pour les personnes en situation de handicap (080010808).

Services sociaux destinés aux victimes de violences familiales et aux victimes ou victimes présumées de la traite des êtres humains :

- Centre d'aide et de protection des victimes et des victimes potentielles de la traite des êtres humains (femmes et enfants) de Chisinau ;
- Service d'aide et de protection des victimes de la traite des êtres humains (hommes) de Chisinau ;
- Centre de crise familiale « Sotis » de Balti ;
- Centre maternel « ProFamilia » de Causeni ;
- Centre maternel « ProFemina » de Hinesti ;
- Centre maternel de Cahul ;
- Centre maternel d'Anenii Noi ;

- Centre d'aide et de conseil aux victimes de violence familiale « Ariadna » de Drochia ;
- Centre régional de réadaptation des victimes de violences familiales du village de Chirsova, Comrat ;
- Service régional intégré d'aide aux victimes de violences sexuelles d'Ungheni.

Aide financière : programme de réduction de la vulnérabilité énergétique.

Aide sociale accordée aux enfants arrivés sur le territoire de la République de Moldavie en provenance d'autres États

Les droits et les intérêts légitimes de l'enfant sont défendus par ses parents ou par les personnes qui les remplacent.

Les enfants réfugiés, identifiés à la frontière ou sur le territoire de la République de Moldavie comme étant non accompagnés ou accompagnés de personnes non autorisées, sont représentés par l'autorité tutélaire territoriale compétente.

Les enfants peuvent bénéficier des formes de protection suivantes :

La tutelle est instituée par l'autorité locale de tutelle à la demande des

parents ou des représentants légaux qui se trouvent dans l'impossibilité d'assurer temporairement la prise en charge de leur enfant.

La représentation légale est assurée par le personnel compétent de l'autorité de tutelle, désigné pour défendre les droits et les intérêts de l'enfant en l'absence de ses parents ou de ses représentants légaux.

Vérification de l'éligibilité aux services sociaux

- les enfants et les jeunes dont la santé, le développement et l'intégrité physique, psychique ou morale sont compromis dans leur milieu de vie ;
- les familles qui ne remplissent pas leurs obligations en matière de soins, d'entretien et d'éducation des enfants ;
- les familles sans revenus ou disposant de revenus faibles ;
- les personnes ou les familles victimes de violences familiales ;
- les personnes sans famille qui ont besoin de soins et de surveillance ou qui ne peuvent pas faire face à leurs besoins socio-médicaux ;
- les familles ayant trois enfants ou plus ;

- les familles monoparentales ;
- les personnes âgées ;
- les personnes en situation de handicap ;
- autres personnes et familles en difficulté.

Pour plus d'informations sur l'aide sociale, mais aussi pour savoir qui est l'assistant social de votre localité, contactez l'administration publique locale de votre zone ou consultez les coordonnées ci-dessous.

Ministère du Travail et de la Protection Sociale

1, rue Vasile Alecsandri, Municipalité de Chisinau.

secretariat@social.gov.md |
www.social.gov.md

Agences Territoriales d'Aide Sociale

- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Centre », ville d'Ialoveni. Adresse : 25, rue Alexandru cel Bun ;
 téléphone : [068385555](tel:068385555) ; e-mail : atas.centru@social.gov.md ;
- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Nord », Municipalité d'Edinet.
 Adresse : 37B, boulevard Bucovinei ; téléphone : [067106892](tel:067106892) ;
 e-mail : atas.nord@social.gov.md ;
- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Centre-Est », Municipalité d'Orhei.

Adresse : 1, rue Ion Creanga ;
téléphone : [067120670](tel:067120670) ; e-mail :
atas.centru-est@social.gov.md ;

- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Nord-Est », Municipalité de Soroca.
Adresse : 73, rue Independentei ;
téléphone : [067121209](tel:067121209) ; e-mail :
atas.nord-est@social.gov.md ;
- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Centre-Ouest », ville d'Ungheni.
Adresse : 26, rue Barbu Lautaru ;
téléphone : [067735665](tel:067735665) ; e-mail :
atas.centru-vest@social.gov.md ;
- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Nord-Nord-Ouest », ville de Balti.
Adresse : 1, rue Independentei, 1er étage, bureau 121 ; téléphone :
[023123333](tel:023123333) ; e-mail : atas.nord-nord-vest@social.gov.md ;
- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Sud », Municipalité de Cahul.
Adresse : 73, rue Ioan Voda cel Cumplit ; téléphone : [067113734](tel:067113734) ; e-mail :
atas.sud@social.gov.md ;
- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Nord-Ouest », ville de Falesti.
Adresse : 81, boulevard Ștefan cel Mare ; téléphone : [067125090](tel:067125090) ; e-mail :
atas.nord-vest@social.gov.md ;
- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Sud-Est », ville de Causeni. Adresse :
9, rue Alexei Mateevici ; téléphone :

[068800621](tel:068800621) ; e-mail : atas.sud-est@social.gov.md ;

- Agence Territoriale d'Aide Sociale « Sud-Ouest », Municipalité de Hincesti. Adresse : 132, rue Mihalcea Hincu ; téléphone : [067127521](tel:067127521) ; e-mail : atas.sud-vest@social.gov.md.

Ce document d'information a été élaboré par l'Inspectorat Général des Migrations du Ministère de l'Intérieur de la République de Moldavie, avec le soutien de BDR Associates Moldova.

Chisinau, 2026